

Quels pré-requis pour s'inscrire à la formation ?

- Je détiens le permis A2 depuis 2 ans minimum ;
- J'ai minimum 21 ans si je souhaite conduire un tricycle d'au moins 15kw ;
- J'ai 20 ans minimum lors de la constitution de mon dossier ;

Pièces à fournir pour votre inscription

Pièce d'identité
Permis de conduire
E Photo

JDC si moins de 25 ans
ASSR2 si moins de 25 ans
Justificatif de Domicile



*Laissez-nous
vous dire*

Présentation de la formation passerelle du permis A2 vers le permis A

Vous êtes détenteur du permis A2 depuis 2 ans ? Vous souhaitez vous former à la conduite d'une motocyclette plus puissante ? La Formation passerelle A2 vers A vous permettra d'obtenir un permis vous autorisant à conduire une **moto de catégorie A**, avec ou sans side-car et d'une **puissance de 35kW ou plus**.

Contactez-nous au
03.80.611.751
ou par Mail sur tdonzel@outlook.fr

22 grande rue 21700 Nuits St Georges
Agrément N°E0302103190
Déclaration d'Activité N° 27210358021
Siret N°38417674900024



A vos côtés depuis 40 ans

**ECOLE DE CONDUITE
DE LA CÔTE**
Tel : 03.80.611.751



22 grande rue 21700 Nuits St Georges



TARIF

2 Heures de Théorie
2 Heures de Plateau
3 Heures de Circulation

563.00 Euros

L'auto-école qui vous correspond >>>

PROGRAMME DE FORMATION

Formation passerelle du permis A2 vers A se déroule sur **7 heures** et se compose de **3 parties** :

La formation théorique, sur 2 heures :

- Durant cette séquence les stagiaires présentent leurs expériences et pratiques de la moto ;
- Cours autour de l'accidentalité, vitesse et détectabilité sur la route ;
- Cours autour de la conduite et des produits psychoactifs.

La formation pratique hors circulation, sur 2 heures :

- Comportement adapté à un nouveau véhicule en circulation ;
- Changement de direction ;
- Le freinage ;
- Les techniques d'inclinaison.

La formation pratique en circulation, sur 3 heures

Il s'agit d'un **exercice de pratique sur route** durant lequel un **audit de conduite** sera effectué. Un **bilan** suivra cet exercice, il s'axera autour du ressenti de l'élève sur sa conduite de la moto et sera agrémenté par l'enseignant de conseils et explications liées à la conduite de motocyclettes d'une puissance de 35 kW minimum. Puis le permis A sera finalement délivré.



Nous vous accompagnons à chaque étape de votre formation